

REPUBLIQUE DU BENIN
CENTALE D'ACHAT DES MEDICAMENTS
ESSENTIELS ET CONSOMMABLES MEDICAUX



**APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
PLATEFORME DE COMMANDE EN LIGNE A LA CAME**

Septembre 2018

Avis aux soumissionnaires

Objet : AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Mesdames/Messieurs

1. INTRODUCTION

- 1.1 La Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME) est une Association à but non lucratif et qui a pour mission d'approvisionner les formations sanitaires publiques, et celles privées à but non lucratif en produits médicaux.
- 1.2 La Direction Générale de la CAME invite par le présent Avis, les Cabinets admis à concourir, à soumettre leurs offres suivant les dispositions décrites ci-dessous dans les Données Particulières jointes au présent Avis.
- 1.3 Les Données particulières contiennent une brève description de la Mission et de ses objectifs.
- 1.4 Le Client (la CAME) mettra à la disposition du Cabinet les documents et données nécessaires à la réussite de la Mission.
- 1.5 Les dépenses engagées par les cabinets soumissionnaires pour la préparation de leurs offres et lors des négociations éventuelles relatives au contrat, y compris celles liées aux visites auprès des services de la CAME, ne constituent pas un coût direct de la Mission et, à ce titre, ne sont pas remboursables ;
- 1.6 Il est bien entendu que la Direction Générale n'est pas tenue d'accepter l'une quelconque des propositions qui lui seront soumises.

2. DOCUMENTS

- 2.1 Pour établir leurs propositions, les Cabinets soumissionnaires sont invités à utiliser les Documents figurant dans la liste des pièces jointes aux Données Particulières.
- 2.2 Les Cabinets qui désirent obtenir des éclaircissements sur lesdits Documents doivent contacter la Direction de la CAME à cette fin avant la date limite de dépôt des offres. Toute modification intervenue à la suite de la demande d'un Cabinet doit être notifiée à tous les autres cabinets invités à soumissionner.
- 2.3 A tout moment, avant la date fixée pour la remise des propositions, la Direction Générale peut, pour quelque raison que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement émanant d'un Cabinet invité à soumissionner, modifier les Documents au moyen d'un amendement. Ledit amendement sera envoyé par courrier, courrier électronique (e-mail) ou télécopie à tous les Cabinets invités à soumissionner, et aura force obligatoire pour lesdits Cabinets. Le Client peut, à son gré, reporter la date limite de remise des propositions.

3. ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

- 3.1 Les Cabinets soumissionnaires sont invités à soumettre une proposition technique et une proposition financière. Chacune des propositions doit être rédigée en français tel que spécifié dans les Données Particulières.

Proposition technique

- 3.1 Lors de l'établissement de la proposition technique, les Cabinets soumissionnaires sont invités à examiner l'ensemble des conditions et instructions figurant dans les Documents.

3.2 Un Cabinet soumissionnaire qui présenterait une proposition ne contenant pas toutes les informations demandées, serait entièrement responsable d'une telle omission, qui pourra entraîner le rejet de sa proposition. En établissant la proposition technique, le candidat prêtera particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i) Le nombre estimatif d'hommes-mois de travail pour les membres clés du personnel spécialisé nécessaire à la Mission doit être précisé ;
- ii) Les membres clés du personnel spécialisé proposé doivent être en majorité des employés permanents du Cabinet ;
- iii) Le personnel proposé doit avoir une expérience avérée dans les domaines ayant directement trait à la Mission ;
- iv) Aucun personnel de substitution aux membres clés du personnel spécialisé ne peut être proposé, et un seul curriculum vitae peut être soumis pour chaque poste.
- v) Les rapports attendus dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés en français tel que spécifié dans les Données Particulières.

3.3 La proposition technique doit fournir les informations suivantes, ainsi que tous renseignements additionnels, au moyen des formulaires joints à l'Annexe 1 :

- i) Une brève description de l'organisation du Cabinet et un aperçu des expériences récemment acquises dans le cadre de missions analogues. Dans chaque cas, l'aperçu doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel fourni et la durée de la mission.
- ii) Toutes observations ou suggestions relatives aux termes de référence du Cabinet ;
- iii) La composition du personnel proposé, ainsi que les tâches confiées à chaque membre ;
- iv) Les curricula vitae récemment signés par les membres clés du personnel spécialisé proposé. Parmi les informations clés à fournir, doivent figurer le nombre d'années d'expérience au sein du Cabinet, et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des cinq dernières années.

3.4 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.5 La proposition financière doit indiquer les coûts afférents à la Mission, lesquels coûts couvriront normalement la rémunération du personnel, les indemnités de subsistance (indemnité journalière, indemnité de logement), les frais de transport (pour les Cabinets étrangers au Bénin) ainsi que ceux entrant dans le cadre des visites de travail au niveau des Agences Régionales de la CAME à Parakou et à Natitingou.

La proposition financière doit être établie au moyen des formulaires joints à l'Annexe 2.

3.6 La CAME n'est pas assujettie au paiement de la TVA.

4. REMISE DES PROPOSITIONS

- 4.1 Les Cabinets soumissionnaires soumettront un original de la proposition technique et un original de la proposition financière, ainsi que le nombre de copies de chaque proposition indiqué dans les Données Particulières. Toutes les propositions doivent être placées dans des enveloppes séparées indiquant s'il s'agit de l'original ou d'une copie.

Chaque proposition technique (original et copies) doit être placée dans une enveloppe portant clairement la mention « **Proposition technique** », et chaque proposition financière (original et copies) dans une enveloppe portant la mention « **Proposition financière** », ces deux enveloppes étant elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure qui doit être scellée et porter l'adresse de la CAME et les renseignements indiqués dans les Données Particulières. Cette enveloppe doit porter clairement la mention :

"APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE COMMANDE EN LIGNE" **A OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DU COMITE D'EVALUATION**

- 4.2 En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fera foi. L'original et chacune des copies de la proposition technique et de la proposition financière doivent être imprimés à l'encre indélébile et signés par le Cabinet ou son Représentant dûment mandaté.
Toutes les pages de la proposition technique doivent être paraphées par le ou les signataires.
- 4.3 La proposition ne doit comporter aucune mention interligne ou surcharge, sauf si cela est nécessaire à la correction d'erreurs imputables au Cabinet, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le ou les signataires.
- 4.4 La proposition technique et la proposition financière dûment signées doivent être remises au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans les Données Particulières.
- 4.5 Les propositions doivent être valables pendant le nombre de jours indiqué dans les Données Particulières à compter de la date à laquelle elles sont remises. Durant cette période, le candidat devra maintenir à disposition le personnel spécialisé qui est proposé pour la Mission. Le Client n'épargnera aucun effort pour conclure dans le même temps les négociations au lieu indiqué dans les Données Particulières.

5. RETRAIT DES PROPOSITIONS

- 5.1 Le retrait de propositions peut être effectué par écrit, sous forme de lettre ou mail, à tout moment **avant la date clôture de dépôt des dossiers**. Le retrait peut être fait en personne par l'auteur de la proposition ou par son représentant dûment mandaté, sous réserve qu'il fasse connaître son identité et qu'il signe un reçu de l'offre avant l'adjudication.

6. MODIFICATION DES PROPOSITIONS

- 6.1 Sauf dispositions contraires décidées par le Client, les modifications de propositions doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure fixée pour la réception des offres faites en réponse à la présente demande de propositions. Les modifications devront être faites par écrit sous forme de lettre ou de mail et indiquer expressément la proposition ainsi modifiée, la nature de la modification, la référence de la demande de propositions ainsi que l'heure et la date fixées pour la réception des propositions. Les modifications doivent être adressées au Cabinet désigné à cet effet avec indication de la raison ou des raisons de la modification.

7. EVALUATION DES PROPOSITIONS

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des propositions :

- 1- L'évaluation technique,
- 2- l'évaluation financière.

7.1 Evaluation de la proposition technique

7.1.1 Critères de notation

Le comité d'évaluation désigné par le Client évaluera les propositions au moyen des critères et du système de notation spécifiés dans les Données Particulières. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Les Cabinets dont les propositions techniques obtiennent une note minimale de **75 points sur 100 resteront en lice** pour l'évaluation de l'offre financière. Les propositions des autres Cabinets seront rejetées et leurs offres financières leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

7.1.2 Critères éliminatoires

Le nombre d'années d'expériences professionnelles est de 5 ans au moins pour le Directeur de mission et de trois (3) ans au moins pour les Assistants.

Le nombre de missions similaires déjà effectuées sera de trois (3) au moins pour le Directeur de mission et de deux (2) au moins pour les Assistants.

Tout Cabinet dont l'offre n'aura pas totalisé ces nombres d'années d'expérience sera éliminé. Par contre aucun bonus ne sera accordé à une offre présentant une expérience plus fournie. La CAME se réserve le droit de vérifier in situ la véracité des déclarations faites par les Cabinets sans prévenir au préalable, et ceci pendant la période d'évaluation des offres ou avant la signature des contrats.

7.2 Evaluation de la proposition financière

Après avoir établi que les propositions financières sont complètes et dépourvues d'erreurs de calcul, le comité d'évaluation classera les offres par ordre de mérite en plaçant en première position l'offre la plus basse.

8. NEGOCIATIONS

8.1 Avant l'expiration de la période de validité des propositions, le Client notifiera au Cabinet ayant remis la proposition la mieux classée, par lettre, télécopie ou mail, que sa proposition a été retenue, en l'invitant à négocier le Contrat.

8.2 Les négociations durent en principe entre deux (2) et cinq (5) jours. L'objectif est de parvenir à un accord sur tous les points et de parapher un projet de contrat au plus tard à la conclusion de ces négociations.

8.3 Les négociations doivent s'achever par l'examen du projet de contrat, qui est rédigé sur la base d'une rémunération forfaitaire.

9. ATTRIBUTION DU CONTRAT

9.1 Le contrat est attribué, une fois les négociations menées à bien avec le Cabinet retenu. Le Client fait alors savoir dans les meilleurs délais aux autres Cabinets que leur proposition n'a pas été retenue.

9.2 Le Cabinet retenu est censé commencer à exécuter la mission suivant le planning proposé.

DONNEES PARTICULIERES

Clause No :

1.1 Pays/Nom de la Mission

- République du Bénin
- Appel à candidature pour la mise en place d'une plateforme de commande en ligne à la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME). Période de mise en œuvre du projet : du 15 novembre 2018 au 15 mars 2019

Nom du Client

- Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME)

1.2 Description et objectifs de la Mission :

- Mise en place d'une plateforme de commande en ligne ;
- Développement d'un nouveau site web au profit de la CAME, si nécessaire ;
- Conception, développement et installation d'une interface devant assurer la communication entre le site web de la CAME et logiciel SAGE 100 version i7 ;
- Formation du personnel à l'utilisation optimale des outils mis en place.

1.3 Conférence préalable à l'établissement de la proposition :

Non

1.4 La CAME doit fournir les intrants suivants :

- Toutes les informations nécessaires pour la réalisation correcte du projet

2.1 Les Documents sont :

- L'attestation fiscale valide au dernier trimestre échu ;
- L'attestation de non faillite ;
- L'attestation de non litige ;
- L'Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Le registre de commerce ;
- Le présent avis aux soumissionnaires ;
- Les termes de références ;
- Annexe 1 : Formulaire types pour les propositions techniques ;
- Annexe 2 : Formulaire types pour les propositions financières ;
- Le modèle de contrat.

2.2 L'adresse est :

CENTRALE D'ACHAT DES MEDICAMENTS ESSENTIELS

Quartier ENAGNON Cotonou - Akpakpa

01 BP 3280 COTONOU (BENIN)

Tel : + (229) 21 33 50 52 / 21 33 28 64

Email : came.benin@intnet.bj

- 3.1 **Langue à utiliser pour les propositions** : Le français
- i) Les membres clés du personnel proposé sont en majorité des employés permanents du Cabinet
 - ii) Langue(s) à utiliser pour les rapports : le français.
- 3.2 **Nombre de copies des propositions à soumettre** : Un original et trois copies conformes à l'original à soumettre à la Direction de la CAME

Adresse : Quartier ENAGNON Cotonou - Akpakpa
01 BP 3280 COTONOU (BENIN)

- 4.1 **Renseignements à porter sur l'enveloppe** :

"APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE COMMANDE EN LIGNE"
A OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DU COMITE D'EVALUATION

Adresse à porter sur l'enveloppe :

CENTRALE D'ACHAT DES MEDICAMENTS ESSENTIELS ET CONSOMMABLES MEDICAUX
Quartier ENAGNON Cotonou - Akpakpa
01 BP 3280 COTONOU (BENIN)
Tel : + (229) 21 33 50 52 / 21 33 28 64
Email : came.benin@intnet.bj

- 4.2 **Date et heure de dépôt des offres** :

Le vendredi 26 octobre 2018 à 10 heures précises (heures locales) au Secrétariat de la CAME.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour (26 octobre 2018) dans la Salle de réunion de la CAME à 10h 30mn en présence des soumissionnaires qui désireraient y assister.

- 4.3 **Période de validité (jours, date)** : 30 jours (vendredi 26 octobre au dimanche 25 novembre 2018).

Lieu des négociations :

CENTRALE D'ACHAT DES MEDICAMENTS ESSENTIELS ET CONSOMMABLES MEDICAUX
Quartier ENAGNON Cotonou - Akpakpa
01 BP 3280 COTONOU (BENIN)
Tel : + (229) 21 33 50 52 / 21 33 28 64
Email : camebenin@intnet.bj

5.1 Les critères et le système de points utilisés pour l'évaluation des offres sont les suivants :

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| i) Documents Administratifs | | |
| | Attestation fiscale valide au dernier trimestre échu | <i>Eliminatoire</i> |
| | Attestation de la Caisse nationale de sécurité sociale | <i>Eliminatoire</i> |
| | Attestation de non faillite | <i>Eliminatoire</i> |
| | Attestation de non litige ; | <i>Eliminatoire</i> |
| | Registre de commerce ; | <i>Eliminatoire</i> |
| ii) Expérience spécifique du Cabinet en rapport avec la Mission | | 25 points |
| | <i>Nombre d'années d'expérience professionnelle</i> | <i>10 points</i> |
| | <i>Missions similaires antérieures : nombre et consistance</i> | <i>15 points</i> |
| | <i>Une expérience sous-régionale ou internationale dans les domaines similaires serait un atout.</i> | |
| iii) Adéquation du plan de travail et de la méthode proposés vis-à-vis du mandat | | 25 points |
| | <i>Cohérence de la méthodologie avec les TDR</i> | <i>15 points</i> |
| | <i>Cohérence du chronogramme d'exécution des tâches avec la méthodologie proposée et les TDR</i> | <i>10 points</i> |
| iv) Qualifications et expérience du personnel clé prévu pour la Mission | | 50 points |
| | <i>Qualification d'ordre général</i> | <i>20 points</i> |
| | <i>Adéquation pour la CAME</i> | <i>30 points</i> |

Les critères subsidiaires et le système de points utilisés pour l'évaluation des qualifications du personnel sont détaillés comme suit :

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Qualifications et expérience du personnel clé prévu pour la Mission | | 50 |
| | Qualification d'ordre général | 20 points |
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Diplôme d'informaticien BAC+5 option Génie Logiciel ou tout autre diplôme équivalent (bonne connaissance dans le développement d'interface de communication entre les logiciels SAGE tournant sous une base de données SQL et un site web).</i> ✓ <i>Web master (Bonne maîtrise des outils de développement utilisés pour construire les sites actuels).</i> | <i>10 points</i> |
| | <i>Nombre d'années d'expérience dans le domaine</i> | <i>10 points</i> |
| | Adéquation pour la CAME | 30 points |
| | <i>Missions similaires réalisées antérieurement</i> | <i>20 points</i> |
| | <i>Références en matière de mise en place de plateforme de commande en ligne</i> | <i>10 points</i> |

6.1 **Monnaie** : F CFA,

7.1 **Le contrat est du type**: à rémunération forfaitaire

7.2 **Début probable d'exécution de la Mission (date, lieu)** : Confère Termes de Référence (Durée de la mission)

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Administrateur Provisoire

Dr AI Fattah ONIFADE

Pièces jointes :

1. TDR
2. Projet de Contrat
3. Annexe 1 - Formulaires type pour les propositions techniques
4. Annexe 2 - Formulaires type pour les propositions financières

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'EXPERTS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE COMMANDE EN LIGNE EN LIEN AVEC LE SITE WEB DE LA CENTRALE D'ACHAT DES MEDICAMENTS ESSENTIELS ET CONSOMMABLES MEDICAUX (CAME)</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

1- Contexte et justification

La Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME) est la structure nationale chargée de l'acquisition, du stockage et de la distribution aux formations sanitaires publiques et privées à but non lucratif de produits médicaux. Elle est un instrument de la politique sanitaire nationale du gouvernement au service des populations. Elle a été créée en 1989 dans le cadre des mesures d'accompagnement du Programme d'Ajustement Structurel.

Elle approvisionne :

- les formations sanitaires publiques, les Dépôts Répartiteurs des Zones Sanitaires (DRZ) ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) autorisées à exploiter des centres de santé, les cliniques coopératives, les établissements pharmaceutiques privés ;
- Elle gère également l'approvisionnement, le stockage et la distribution des intrants médico-pharmaceutiques pour le compte de certains programmes du Ministère de la Santé (Programme de Santé de Lutte contre le Sida (PSLS), Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) et Programme National contre la Tuberculose (PNT) et de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le secteur de la santé.
- La CAME dispose d'un siège basé à Cotonou et de trois agences régionales à Cotonou, Parakou et Natitingou pour garantir l'équité dans l'approvisionnement des formations sanitaires. Elle constitue la principale source d'approvisionnement pour les centres publics en zone rurale.
- Au fil des ans, le nombre de clients de la CAME apparait de plus en plus croissant (environ 2.000 clients au 31 décembre 2017) et cela fait qu'en période d'affluence et compte tenu des exigences de la procédure de cession des produits médicaux actuellement en vigueur, ils passent plus de temps à la CAME avant de recevoir livraison de leurs commandes.
- C'est pour réduire ce temps d'attente relativement long des clients avant livraison, que la CAME a décidé d'améliorer l'organisation actuelle de la gestion des commandes clients ; d'où la nécessité de mettre en place une plateforme de commandes en ligne en lien avec son site web. La mise en place d'un tel outil vise à donner la possibilité aux clients d'exprimer leurs besoins via ce site web sans être obligés de se présenter à la CAME.
- Ces commandes seront intégrées à la base de données de l'Agence Régionale CAME à laquelle elles seront adressées en vue de la poursuite de leur traitement. Au final, le client aura la possibilité :
- de consulter la liste des produits disponibles (date de péremption et Prix unitaire etc.) ;

- de sélectionner dans un panier la liste quantitative des produits désirés ;
- d'indiquer son mode de livraison ;
- de sélectionner son mode de paiement.

Pour ce faire, la CAME a en projet le recrutement d'un Cabinet d'experts compétents pour l'accompagner dans la mise en place de cette plateforme.

Les présents Termes de Référence définissent les objectifs de la mission et les critères de sélection dudit Cabinet.

I- Objectifs

1- Objectif général

L'objectif général visé par la mise en place de cette plateforme est de garantir une meilleure performance de la CAME à travers l'amélioration de la satisfaction de la clientèle en terme de célérité dans le traitement des commandes clients.

2- Objectifs spécifiques

- Mettre en place une plateforme de commande en ligne en lien avec le site web de la CAME;
- Mettre en route les outils mis en place.

De façon spécifique, la plateforme permettra :

- aux clients agréés de :
 - consulter la liste/gamme des items disponibles ;
 - consulter le catalogue des prix de cession ;
 - exprimer leurs besoins via le site web de la CAME ;
 - consulter le montant du besoin exprimé intégré au logiciel de gestion commerciale et traité par le facturier de la CAME ou télécharger le bon de commande ;
 - mettre en ligne la prevue scannée du paiement dans un établissement financier du montant de la commande;
 - indiquer le mode de livraison voulu ;
 - sélectionner le mode de paiement voulu (en espèces/chèque à la caisse de la CAME ou paiement par virement, etc.);
 - consulter des informations utiles sur le site web de la CAME ;
- au Caissier de :
 - s'assurer de l'effectivité de l'encaissement en téléchargeant du site web de la CAME, la preuve scannée du paiement effectué par le client et émettre le reçu de caisse ;
- au facturier de :
 - d'intégrer sous forme de devis, les expressions de besoins des clients exprimés via le site web de la CAME au logiciel de gestion commerciale SAGE I7 remettre en ligne en version lisible les expressions de besoins traitées pour téléchargement ou consultation.

II- Résultats attendus

- Le site web actuel de la CAME est adapté aux exigences de la plateforme mise en place ou un nouveau site est développé en lieu et place de celui existant ;
- Une interface existe entre le logiciel de gestion commerciale SAGE I7 et le site web de la CAME ;
- Les clients expriment leurs besoins en produits médicaux auprès des agences régionales via le site web de la CAME en précisant les modes de règlement et de livraison ;
- Les besoins exprimés à partir du site web sont intégrés au logiciel de gestion commerciale ;
- Les clients consultent ou téléchargent à partir du site web les bons de commande (consultation des produits servis, leur quantité et le montant total du bon de la commande) ;
- Les clients consultent des informations utiles sur le site web de la CAME.

III- Caractéristiques techniques à prendre en compte par la plateforme

1- Adaptation du site web de la CAME aux exigences de la plateforme

- Le site web de la CAME sera sujet à toutes les modifications induites par les exigences de la plateforme à mettre en place tout en conservant le plus possible ses rubriques actuelles ;
- Un nouveau site pourrait être développé en lieu et place de celui existant en cas de nécessité avérée ;
- Les exigences en matière d'adaptation/ou de conception du site web porteront sur les éléments ci-après :
 - a. Accessibilité

Assurer la compatibilité avec les principaux navigateurs : Mozilla Firefox, Internet Explorer, Google Chrome, Opéra, Safari, Netscape.

- b. Hébergement et nom de domaine

Le nom de domaine et les paramètres du serveur d'hébergement seront fournis par la CAME et le prestataire devra se charger de procéder aux configurations nécessaires permettant d'atteindre les objectifs spécifiques définis ci-dessus.

- c. Relookage du site Web et mise en page

L'une des principales préoccupations est de donner au site web un aspect attrayant et informatif. De ce point de vue, le nouveau site Web doit répondre aux critères suivants:

- Mise à jour facile : Une fois que les travaux d'adaptation/ou de conception du site web sont achevés et validés par la CAME, le site doit pouvoir être mis à jour le plus facilement possible ;
- Rapidité de chargement des pages : Le site Web doit être conçu avec un équilibre entre textes et graphiques, de telle manière que chaque chargement de page se fasse assez rapidement.

2- Gestion Commerciale et informations à publier

2.1- Lien avec le logiciel de gestion commerciale

Le site web aura une liaison avec le logiciel de gestion commerciale SAGE i7 Entreprise.

2.2- Familles / Catalogue

- Les produits se répartissent en Famille. Un produit appartient à une et une seule famille ;
- Pour les gestions Sage, l'organisation des familles par catalogue est utilisée ;
- Pas de gestion à gamme des produits.

2.3 - Disponibilité / Stocks

- Pas de publication du stock réel en ligne ;
- Possibilité de gérer le stock multi-dépôt (tenant compte des commandes en ligne, du stock réel) ;
- Ne faire apparaître que les articles réellement disponibles en stock sur le site web ;
- Ne pas diminuer immédiatement le stock disponible sur le site (avant validation de la commande)

2.4- Clients / Historique

- Pas de possibilité de création en ligne de nouveaux comptes clients ;
- L'accès à certaines possibilités (choix du mode de livraison par exemple) offertes par la plateforme est fonction de la catégorie du client ;
- Le client ne peut passer une première commande qu'après la validation de son inscription sur le site web ;
- Possibilité d'exporter les historiques de ventes,
- Possibilité pour le client de télécharger une liste de commande préétablie (fichier CSV) (ceci évite d'avoir à saisir manuellement les commandes),
- Possibilité de commencer l'expression de ses besoins, de la mettre en attente et de la compléter par la suite ;
- Limitation du nombre de produits commandés en fonction du stock restant disponible (pour éviter qu'un client ne vide tout le stock d'un médicament) ;
- Possibilité de consultation des historiques de commande pour les clients avec les encours de règlement
- Possibilité de consultation des encours de règlement y compris les besoins exprimés hors site web ;
- Présentation aux clients de leurs statistiques d'achat sur une période;
- Fourniture de listes d'arrivage de médicaments pour l'information des clients.

3- Intégration des besoins exprimés sur le site web

- Les besoins exprimés via le site web seront intégrés dans le logiciel de gestion commerciale sous forme de devis.

4- Mode de règlement

- Les règlements sont faits par Chèque/Espèces à la caisse de l'Agence, ou par virement;
- Pas de possibilité de paiement en ligne.

IV- Configuration Informatique existante

- Type de connexion Internet: Liaison Radio
- La CAME possède une adresse IP fixe
- La CAME possède un routeur
- La CAME ne possède pas un Firewall
- Le logiciel qui pilote le site sera installé sur un serveur
- Configuration du serveur : Windows server 2012 et 32G de RAM
- Connexion Internet 4M dédié
- Possibilité d'installation de l'ODBC pour les logiciels de gestion Sage.

V- Méthodologie d'intervention

La mise en œuvre du projet se fera en trois phases à savoir :

1- Etude de l'existant

A cette étape, les tâches ci-après devront être accomplies :

- Par le comité de pilotage de la CAME
- ✓ Mettre à la disposition du prestataire toutes les informations nécessaires pour la réalisation correcte du projet ;
- ✓ Procéder à la validation de toutes les propositions qui seront faites par le prestataire.

- Par le prestataire
- ✓ Prise de connaissance de la procédure de cession des produits médicaux en vigueur ainsi que du logiciel de gestion commerciale en cours d'exploitation à la CAME ;
- ✓ Evaluation du site web existant par rapport aux exigences de la plateforme à mettre en place (charte graphique, ergonomie, code source, etc.);
- ✓ Proposition claire sur les adaptations à faire sur le site web existant/ou développement d'un nouveau site web en cas de nécessité avérée (à valider par le comité de pilotage de la CAME);

2- Mise en œuvre proprement dite de la plateforme

A cette étape, le prestataire :

- procédera à la réalisation de toutes les propositions retenues en lien avec les caractéristiques techniques à prendre en compte par la plateforme (adaptation du site web existant/ou développement d'un nouveau site web, etc.);

- développera l'interface chargé d'assurer la communication entre le logiciel de gestion commerciale et le site web par lequel les clients exprimeront leurs besoins ;
- devra faire des tests de fonctionnalité des outils en cours de mise en place progressive en présence des membres du comité de pilotage ;
- au terme du test d'intégration concluant, formera les utilisateurs concernés pour une appropriation correcte de la plateforme

3- Mise en route de la plateforme

Une assistance de démarrage aux utilisateurs devra être faite par le prestataire sur les différents sites de la CAME. Des corrections nécessaires éventuelles seront également apportées au système mise en place.

VI- Livrables

Au terme de la prestation, le prestataire devra fournir :

- sur CD Rom, le site web et tous les outils d'adaptation/ou de conception utilisés, y compris le code source ;
- le code source de l'interface développée ;
- les images, graphismes et icônes utilisés ;
- un guide utilisateur prenant en compte tous les aspects relatifs à l'exploitation optimale de la plateforme ;
- le rapport général de mise en œuvre du projet.

VII- Sélection et Profil du prestataire

1- Sélection

Il s'agira de recruter suite à une consultation restreinte, un consultant indépendant ou un cabinet spécialisé dans les domaines de développement de logiciels orienté web et ayant une bonne connaissance du logiciel SAGE I7 fonctionnant sous une base de données SQL. Il sera appuyé par un comité de pilotage de la CAME désigné à cet effet.

2- Profil du prestataire

- Prouver une expérience d'au moins cinq dernières années :
 - ✓ dans le développement d'applications web et la maîtrise des outils de développement utilisés pour construire les sites actuels.
 - ✓ dans le développement d'interface de communication entre les logiciels SAGE tournant sous une base de données SQL et un site web. Une bonne connaissance de la structure des tables de la base de données liée aux logiciels SAGE est aussi requise ;
 - ✓ Une expérience dans le secteur pharmaceutique serait un atout.
- Fournir des références dans la mise en œuvre de projets similaires (sur les trois (3) dernières années).

VIII- Durée de la réalisation

La durée prévue pour la mise en œuvre du présent projet est de 3 mois.

IX- Financement

Le présent projet sera réalisé sur financement propre de la CAME.

Le Directeur Général Adjoint

L'Administrateur Provisoire

Dr Alfred DANSOU

Dr Al Fattah ONIFADE